



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné Rachid El Idrissi, directeur général et secrétaire-trésorier, que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources a adopté les règlements ci-dessous lors de la séance régulière tenue le dix-sept janvier deux mille onze (17 janvier 2011) :

Règlement 183-2010 : pour l'imposition des quotes-parts quant à la Partie I du budget pour l'année 2011 pour toutes les municipalités membres (7) de la Municipalité régionale de comté des Sources.

Règlement 184-2010 : pour l'imposition des quotes-parts quant à la partie II du budget 2011 pour la municipalité de Saint-Adrien, le Canton de Saint-Camille, la Paroisse de Saint-Joseph-de-Ham-sud et les municipalités de Saint-Georges-de-Windsor et de Wotton concernant leur cotisation à la FQM.

Règlement 185-2010 : pour l'imposition des quotes-parts quant à la partie III du budget 2011 pour la ville d'Asbestos et la municipalité de Wotton, concernant leur contribution à la régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs.

Toute personne désirant prendre connaissance de ces règlements pourra le faire en s'adressant au bureau de la Municipalité régionale de comté des Sources ou au bureau municipal de chacune des sept municipalités du territoire de la municipalité régionale de comté et ce, durant les heures régulières de bureau.

DONNÉ à Asbestos, ce vingtième jour du mois de janvier deux mille onze (20 janvier 2011).

Rachid El Idrissi
Directeur général et secrétaire-trésorier